



RESPUBLICA

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION CLIENTS

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME JENPARLE - CLIENTS

1. PREAMBULE

La société RES PUBLICA met à disposition de son client une plateforme de débat collaboratif Jenparle® (ci-après désignée « **Jenparle®** » ou la « **Plateforme** ») dans le cadre de ses prestations de conseil et de concertation ou pour que le client utilise l'outil pour ses propres usages.

Cette Plateforme, personnalisable, permet à des utilisateurs d'accéder à des services de dialogue en ligne (les « **Modules participatifs** »). Un Module participatif peut être un débat, un registre en ligne, une carte participative, un questionnaire, un appel à projets, un appel à idées, un appel à candidatures, une carte participative, une idéation visuelle, une votation, ... Cette liste est susceptible d'évoluer et d'être mise à jour au gré des développements de Jenparle®.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après « **CGU** ») ont pour objet de définir les conditions et modalités d'utilisation de Jenparle® et de ses fonctionnalités par les Clients. Elles ont également pour objet de définir les droits et obligations des Clients et de RES PUBLICA (ci-après désignés ensemble les « **Parties** » ou individuellement la « **Partie** »).

En accédant et en utilisant la Plateforme, le Client confirme avoir lu, accepté ces CGU et respectera ses obligations décrites dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation.

2. DEFINITIONS

Les termes ci-dessous auront les significations suivantes :

Administrateurs : les personnes physiques, salariés et prestataires du Client, autorisées par le Client à utiliser et administrer la Plateforme, auxquelles un identifiant administrateur et un mot de passe ont été attribués.

Client : signifie toute entité juridique qui a acquis le droit d'accéder et d'utiliser la Plateforme pour son compte et de la mettre à disposition des Administrateurs au titre d'un contrat, quelle que soit sa forme (« Contrat ») avec RES PUBLICA.

Date d'entrée en vigueur : la date de début de mise à disposition de la Plateforme au Client par RES PUBLICA, telle que convenue entre les Parties dans le Contrat.

Projet : projet du Client faisant l'objet de la concertation et dans le cadre duquel la Plateforme est adaptée et utilisée.

Propriété Intellectuelle : le copyright, les droits relatifs au logiciel, les marques, les droits de conception, les brevets, les savoir-faire, les informations confidentielles, les droits relatifs aux inventions, aux processus et aux formules, ainsi que tous les autres droits de propriété intellectuelle existants partout dans le monde, et toute demande y afférant.

Res publica : entreprise de conseil spécialisée en conception et animation de processus de concertation et de dialogue collaboratif, dans les secteurs public et privé, a créé Jenparle®, solution numérique de dialogue en ligne et propriétaire des droits de propriété intellectuelle de Jenparle® et des éléments qui la composent.

Utilisateur : désigne toute personne physique ou morale ayant accès et/ou utilisant la Plateforme, le cas échéant en ayant créé un compte personnel auquel il se connecte par un identifiant et un mot de passe qui lui sont strictement personnels et confidentiels.

3. ROLE DE RES PUBLICA

La plateforme Jenparle est commercialisée en mode SaaS (Software as a service). RES PUBLICA agit en qualité d'hébergeur de la Plateforme et de prestataire technique mettant à disposition du Client la Plateforme. A ce titre, RES PUBLICA n'est pas propriétaire ni responsable du contenu de la Plateforme.

En tout état de cause, tout litige, qu'elle qu'en soit la cause, survenant entre le Client et l'Utilisateur sera directement réglé entre ces derniers.

En fonction du Projet défini entre les Parties et du Contrat, RES PUBLICA pourra exercer un rôle de modérateur sur la Plateforme, au nom et pour le compte du Client. Les modalités de ces prestations de conseil et de concertation sont prévues au Contrat entre RES PUBLICA et le Client.

4. ACCES A JENPARLE ET RESPONSABILITE DU CLIENT

Afin de bénéficier des fonctionnalités de Jenparle®, un compte administrateur est créé par RES PUBLICA pour le Client, lui permettant d'accéder et d'adapter la Plateforme Jenparle® à son Projet. Un identifiant de connexion et un mot de passe strictement personnel lui sera alors communiqué.

Le Client s'oblige à mettre en œuvre tout ce qui est raisonnable pour empêcher tout accès ou utilisation non autorisée de la Plateforme. Toute opération effectuée sur Jenparle® au moyen des identifiants du Client est réputée émaner du Client qui assure la garde de ses identifiants.

Dans le cas d'un tel accès ou utilisation non autorisé, le Client s'engage à avertir RES PUBLICA dès qu'il en a connaissance, par courriel à l'adresse : contact@jenparle.net ou par téléphone : 01 46 11 44 70.

Le Client ne doit pas, et ne doit pas permettre à un Administrateur :

- d'utiliser la Plateforme (i) en violation aux lois, règlement, ou normes applicable qu'ils soient au niveau local, national ou international ; (ii) frauduleusement ou de façon frauduleuse ou illégale; ou (iii) en violation aux droits de propriété intellectuelle ou aux droits à la vie privée d'un tiers ;
- d'accéder à, stocker, diffuser ou transmettre dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme, des virus ou tout contenu (i) illégal, diffamatoire, obscène, contrefait, abusif, constituant un harcèlement, insultant ou discriminatoire du point de vue racial ou ethnique ; (ii) qui favoriserait ou encouragerait une activité illicite; ou (iii) susceptible de causer des dommages matériels ou corporels à tout bien ou à toute personne ;
- sauf si les présentes CGU le permettent ou si la loi l'exige, de tenter de décompiler, de désassembler ou de faire de l'ingénierie inverse de toute partie de la Plateforme, ou copier, modifier, créer des travaux dérivés, transmettre ou distribuer tout ou partie de la Plateforme sous quelque forme ou média que ce soit s'abstiennent d'accéder à tout ou partie de la Plateforme pour construire un produit ou un service concurrent de Jenparle®.

L'accès à la Plateforme peut être suspendu et/ou résilié si le Client ou tout Administrateur ne respecte pas la présente clause. Dans ce cas, le Client sera informé de la raison de la suspension ou de la résiliation.

Le Client est toujours entièrement responsable de toutes les informations fournies sur la Plateforme qu'il met à disposition des Utilisateurs. En aucun cas RES PUBLICA ne pourra être tenue responsable des contenus et des publications sur la Plateforme.

5. DOCUMENTATION LEGALE

Le Client, en qualité d'éditeur, doit répondre à un certain nombre d'obligations légales en termes de documentation et d'information des utilisateurs.

Afin d'accompagner au mieux le Client, RES PUBLICA met à sa disposition une documentation légale pré-remplie sur la plateforme Jenparle®.

Ces documents sont fournis à titre informatif et sans aucune garantie de validité au regard des activités spécifique du Client, le Client restant intégralement responsable de la validité de la documentation au regard de ses obligations légales. Ainsi le Client doit modifier, remplacer ou adapter les documents afin de les adapter à ses obligations.

6. OBLIGATIONS DE RES PUBLICA

RES PUBLICA s'oblige à mettre à disposition Jenparle® dans le respect des règles applicables telles que ces règles résultent des règles de l'art, normes, lois, textes réglementaires ou administratifs de l'Union européenne, nationaux, locaux ou professionnels.

Il est expressément convenu entre les Parties que RES PUBLICA est soumise à une obligation générale de moyens et qu'elle n'est tenue à aucune obligation de résultat ou de moyen renforcé.

RES PUBLICA s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour rendre accessible la Plateforme 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf en cas de force majeure ou d'un événement hors du contrôle de RES PUBLICA et sous réserve des éventuelles pannes ou interventions nécessaires au bon fonctionnement de la Plateforme. Toutefois, RES PUBLICA ne saurait être tenue responsable des perturbations, coupures et anomalies qui ne sont pas de son fait et qui affecteraient les transmissions par le réseau Internet et plus généralement par le réseau de communication, quelles qu'en soient l'importance et la durée.

Il est par ailleurs précisé que RES PUBLICA se réserve le droit d'interrompre temporairement l'accessibilité à Jenparle® ou de suspendre tout ou partie des Modules Participatifs notamment pour des raisons de maintenance, pour l'amélioration et l'installation de nouvelles fonctionnalités.

7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Propriété intellectuelle du Client

Le Client garantit détenir l'intégralité des droits de Propriété intellectuelle sur le contenu et les informations transmises via la Plateforme et notamment, sans que cette liste ne soit limitative, tout texte, information, photographie, image, dessin, marque, qu'il dépose sur Jenparle®.

Le Client est titulaire de tous les droits de Propriété intellectuelle sur le contenu qu'il diffuse et ne concède aucun droit à RES PUBLICA sur ce contenu.

Le Client garantit RES PUBLICA contre toute atteinte aux droits des tiers, recours ou action du fait de ses actions sur Jenparle® et garantit notamment que la mise en ligne sur Jenparle® des contenus ne constitue pas une contrefaçon ou un acte de concurrence déloyale ou parasitaire.

Propriété intellectuelle de RES PUBLICA

La Plateforme Jenparle® est la propriété pleine, entière et exclusive de RES PUBLICA, ainsi que de chacun des éléments qui le compose, notamment les éléments suivants, sans que cette liste soit exhaustive : l'architecture générale, le design, le graphisme, les animations, les programmes, les textes, les données, les images, les sons, les vidéos, les bases de données, etc.

RES PUBLICA accorde au Client un simple droit d'usage et d'adaptation de Jenparle® au Projet, personnel, non cessible, non exclusif, pour ses seuls besoins et strictement limité à la destination de Jenparle®.

Toute utilisation non autorisée, reproduction totale ou partielle, copie, exploitation, téléchargement, affichage, modification, traduction, publication, adaptation, transmission, ou diffusion de tout ou partie de la Plateforme sous quelque forme que ce soit, par tout moyen ou sur tout support, à titre gratuit ou pas, est interdite.

Toute utilisation non autorisée au titre des présentes est illicite et engagera la responsabilité du Client.

8. RESPONSABILITE

RES PUBLICA décline toute responsabilité en cas de dommages causés par : (1) l'indisponibilité totale ou partielle temporaire de Jenparle®, notamment pour des opérations de maintenance technique ou d'actualisation des informations publiées ; (2) une attaque virale ; (3) une utilisation anormale ou illicite de Jenparle® par le Client ou un par un tiers ; (4) des informations incomplètes ou erronées renseignées par le Client ou par un Utilisateur sur Jenparle® ; ou encore (5) en cas de cause étrangère non imputable à RES PUBLICA.

RES PUBLICA attire l'attention du Client sur le fait que les protocoles actuels de communication via le réseau Internet ne permettent pas d'assurer de manière certaine et continue la transmission des signaux électroniques. RES PUBLICA décline ainsi toute responsabilité en cas de perte de données, intrusions, virus, rupture de service ou autres problèmes étrangers à RES PUBLICA.

En aucun cas la responsabilité de RES PUBLICA ne pourra être recherchée, quel que soit le type d'action intentée, pour un dommage indirect d'aucune sorte par exemple, et sans que la liste ne soit exhaustive, tout préjudice financier ou commercial, perte de bénéfice, trouble commercial, manque à gagner, préjudice d'un tiers, ou action intentée par un tiers contre le Client ainsi que leurs conséquences, lié aux présentes ou à leur exécution. Le Client est seul responsable de tout préjudice, direct ou indirect, matériel ou immatériel causé par lui-même à RES PUBLICA ou à des tiers du fait de son utilisation de Jenparle®. En tout état de cause, la responsabilité de RES PUBLICA ne pourra être engagée pour un montant supérieur au montant payé par le Client au titre de la mise à disposition de Jenparle® par RES PUBLICA.

9. DONNEES

Chacune des Parties s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel et, notamment les dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement UE 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 (« RGPD »), ci-après ensemble la « Réglementation ».

Dans le cadre de la mise à disposition d'une plateforme et de l'animation de cette Plateforme au Client par RES PUBLICA, RES PUBLICA est amenée à traiter des données à caractère personnel (« Données ») en qualité de sous-traitant au nom et pour le compte du Client, agissant en qualité de responsable de

traitement, dans le strict cadre de la bonne exécution des présentes Conditions Générales d'Utilisation et du Contrat pour les traitements décrits dans la Politique de Confidentialité de la Plateforme.

Dans ce cadre RES PUBLICA agit en tant que sous-traitant de Données pour le compte et sur instruction du Client, responsable des traitements de Données. RES PUBLICA s'engage à :

- mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière que le traitement des Données garantisse la protection des droits des personnes concernées et soit conforme au RGPD et toutes autres dispositions applicables ;
- traiter les Données uniquement pour les finalités prévues entre les Parties et conformément aux instructions documentées du Client notamment telles que détaillées dans la Politique de Confidentialité ;
- informer immédiatement le Client si une instruction du Client constitue une violation du RGPD ;
- veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données, s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale de confidentialité ;
- prendre en compte le Privacy by design et aider le Client, dans la mesure du raisonnable, pour la réalisation de ses obligations des articles 32 à 36 du RGPD.
- aider le Client, dans la mesure du raisonnable, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées, tels que prévus par le RGPD. RES PUBLICA s'engage à transmettre au Client toute demande de droit émanant d'une personne concernée à l'adresse indiquée par le Client.

RES PUBLICA s'engage à notifier au Client, à l'adresse de contact du délégué à la protection des données indiquée ci-après, dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance, de la survenance de toute violation de Données traitées pour le compte du Client.

Le Client accorde à RES PUBLICA l'autorisation générale de principe de faire appel à des Sous-traitants ultérieurs dans le cadre du Traitement (les « Sous-traitants Ultérieurs ») à condition de s'assurer qu'ils respectent la réglementation étant entendu que RES PUBLICA demeure pleinement responsable devant le Client de l'exécution par son sous-traitant de ses obligations.

Le Client autorise RES PUBLICA à transférer des données à caractère personnel hors de l'Union européenne, notamment lorsque cela est nécessaire pour l'exécution de ses missions au titre des présentes, à condition de s'assurer de la mise en œuvre de garanties adéquates conformément aux articles 44 à 49 du RGPD de manière que le niveau de protection des personnes physiques garanti par la Réglementation ne soit pas compromis.

Le Client veille à ce que les traitements répondent aux exigences de la Réglementation, à ce titre, le Client pourra faire procéder à tout audit documentaire permettant de vérifier le respect par RES PUBLICA des obligations prévues à la présente annexe.

Au moment de la suppression de la Plateforme et/ou à l'issue du Projet, à la demande du Client, RES PUBLICA s'engage à restituer ou supprimer les Données sauf si une disposition légale ou réglementaire lui impose la conservation de ces données.

Le Client a la charge de respecter le RGPD pour le traitement des Données et notamment d'informer les personnes concernées conformément aux articles 12 à 14 du RGPD. RES PUBLICA assistera le Client dans la limite du raisonnable, pour assurer cette information notamment en mettant à sa disposition des modèles de documentation légale.

Le Client autorise expressément RES PUBLICA à réutiliser les Données anonymisées, pour son propre compte et en qualité de responsable de traitement, à des fins statistiques.

Contacts

Il est précisé que :

- Le référent données personnelles de RES PUBLICA peut être contacté à l'adresse email suivante : rgpd@respublica-conseil.fr
- Le délégué à la protection des données du Client ou le référent données personnelles peut être contacté à l'adresse email de contact précisée dans le contrat.

10. DISPOSITIONS GENERALES

Force majeure

RES PUBLICA ne pourra être tenue pour responsable, ou considérée comme ayant failli aux présentes CGU, pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure telle que définie à l'article 1218 du code civil.

En cas de survenance d'un événement de telle nature, RES PUBLICA s'efforcera d'en informer le Client dès que possible.

Modification

RES PUBLICA se réserve le droit de mettre à jour et/ou de modifier de temps en temps la Plateforme à des fins de correction, d'amélioration des fonctionnalités de Jenparle®, ou autre.

Non-renonciation

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre Partie, à l'une quelconque de ses obligations visées aux présentes, ne saurait être interprété comme une renonciation à l'obligation en cause.

Nullité

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGU sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision passée en force de chose jugée d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Compétence et droit applicable

Sauf dispositions d'ordre public contraires, les présentes CGUE sont soumises à la loi française.

En cas de différend survenant entre les Parties au sujet de l'interprétation ou de l'exécution des CGUE, les Parties s'efforceront de le régler à l'amiable. **A DEFAUT D'ACCORD AMIABLE DANS UN DELAI D'UN (1) MOIS A COMPTER DE LA RECEPTION PAR UNE PARTIE DE LA LETTRE RECOMMANDEE AVEC AVIS DE RECEPTION EN CE SENS, LE LITIGE POURRA ETRE SOUMIS AUX TRIBUNAUX DE PARIS.**

Politique de Sécurité des Systèmes d'Information

Res publica & l'application Jenparle

Auteur/es :

Xavier MEUNIER

SOMMAIRE

Introduction.....	3
Contexte	4
Enjeux de sécurité.....	4
Cadre Légal	4
Mesures de Sécurité & Exigences	5
Accès aux données.....	5
Protection des données personnelles	5
Jenparle.....	5
Infrastructure Cloud, Disponibilité et Intégrité des données.....	5
Politique de mise à jour	6
Traçabilité	6
Incidents	6
Sécurité des terminaux	6
Documentation.....	7
Audits de sécurité	7
Plans de continuité et de reprise d'activité	7

Introduction

Res publica est une société de conseil dans le domaine de la concertation.

Notre ambition est de garantir la meilleure qualité de service possible autant sur notre activité de conseil que sur la solution Jenparle que nous développons.

Cette Politique de Sécurité des Systèmes d'Information a pour ambition de décrire les différents procédés et bonnes pratiques mis en place par la société pour répondre au mieux à cette ambition de qualité, et ce sur l'ensemble des activités de l'entreprise.

C'est un document vivant, destiné à refléter l'état actuel de nos procédures et outils de façon compréhensible par un public de non-spécialistes.

Sa diffusion est non-restreinte, voilà pourquoi certains éléments techniques ou procédures ne sont pas détaillés.

La sécurité et la qualité étant des processus continus et puisque nous travaillons de façon permanente à nous améliorer, ce document est régulièrement remis à jour, assurez-vous d'en avoir la dernière version.

Contexte

Enjeux de sécurité

Notre activité est centrée sur les échanges entre différentes parties, la neutralité est un de nos engagements forts. À ce titre, nous avons une forte responsabilité de garantir l'intégrité, la confidentialité et la non-modification des données présentes au sein de notre système d'information.

Cadre Légal

Notre activité est soumise à la conformité CNIL et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). L'ensemble des informations concernant notre conformité RGPD est décrit au sein de notre dossier de conformité, disponible sur demande.

Les salariés de Res publica sont soumis au respect du règlement intérieur et à la charte informatique de l'entreprise, garantissant alors la sécurité du système d'information.

Chacun de nos sous-traitants est également soumis par contrat à nos exigences de sécurités, nous permettant ainsi de garantir l'ensemble de la sécurité du système d'information.

Mesures de Sécurité & Exigences

Accès aux données

L'accès aux données est exclusivement réservé aux salariés de Res publica dans le cadre de leurs missions. Les accès sont nominatifs et soumis à des critères de sécurité stricts définis au sein de notre charte informatique, confidentielle.

Les accréditations et retraits d'accès aux données personnelles gérées par Res publica sont consignées au sein d'une procédure appliquée à chaque fois que l'entreprise accueille ou se sépare d'un de ses salariés.

Un accès restreint à des sous-traitants peut être accordé dans le cadre de missions spécifiques et sous la condition qu'ils respectent nos normes sécurité, en accord avec cette présente PSSI ainsi que notre dossier de conformité RGPD.

Protection des données personnelles

L'entreprise a établi un dossier de conformité RGPD répondant à l'ensemble des questionnements possibles, reprenant notamment les sujets suivants :

- Les responsabilités de Res publica
- Les données collectées et leurs traitements
- Les cookies sur Jenparle

Jenparle

Infrastructure Cloud, Disponibilité et Intégrité des données

L'infrastructure physique de Jenparle repose sur une infrastructure cloud, ainsi il n'y a pas d'interaction directe entre le personnel de Res publica et le matériel, ni envers le lieu où se trouve cette infrastructure. Ce report de responsabilité est fait sur nos prestataires Cloud : Scalingo, OVH et Scaleway.

Nous avons fait le choix du cloud souverain : les 3 entreprises sélectionnées pour leur prestations cloud sont des entreprises françaises possédant des serveurs localisés en France.

Scalingo propose un service PaaS (Platform as a Service) que nous utilisons pour héberger l'application Jenparle. Scalingo répond à nos exigences de sécurité et s'appuie sur un prestataire de confiance concernant sa propre infrastructure cloud : 3DS Outscale. Scalingo nous fournit une garantie haute disponibilité (99,9% SLA) et de multiples backups répliqués sur des localisations diversifiées concernant les bases de données.

OVH est notre prestataire cloud concernant l'hébergement de nos fichiers et s'engage à assurer un taux de disponibilité mensuel de 99,9% ainsi qu'un taux de résilience mensuel des données de 100%. OVH est également notre prestataire de noms de domaines et DNS nous permettant d'orienter le trafic vers nos différents serveurs, il assure une haute protection de ces derniers (notamment grâce au DNSSEC) sur l'ensemble de nos domaines.

Scaleway est notre solution de stockage en ligne pour effectuer des sauvegardes complémentaires aux deux prestataires précédents, nous permettant d'assurer une disponibilité des sauvegardes des bases de données

ainsi que des fichiers hébergés, totalement indépendante. Scaleway assure une disponibilité des données de 99,99% et une durabilité des données de 99,999999999 %.

Ce triptyque de prestations chez des acteurs différents mais tous souverains, nous permet d'assurer l'intégrité des données de Jenparle et leur disponibilité.

L'ensemble des mesures prises et des process pour garantir l'intégrité et la disponibilité de nos services est définie au sein de notre politique de sauvegarde et de nos Politiques de Continuité et de Reprise d'Activité (PCA et PRA).

Les sauvegardes effectuées ne sont accessibles que pour des motifs légitimes tels que l'audit, l'analyse d'incident ou la restauration de données.

Politique de mise à jour

Une revue mensuelle de nos différents composants est effectuée pour vérifier la disponibilité de nouvelles mises à jour offrant de nouvelles possibilités ou gains de performances. Ces mises à jour sont alors priorisées dans notre flux de travail et intégrées au planning.

Les correctifs de sécurité sont quant à eux traités différemment : nous sommes notifiés dès leur sortie par un système d'alerte automatique et nous les appliquons aussi tôt que possible.

Traçabilité

L'ensemble des modifications de l'application sont suivies par un système de gestion de version (GIT) permettant ainsi d'analyser tout changement à venir ou survenu dans le développement de l'application ainsi que son auteur. Ce système est utilisé par l'ensemble de l'équipe technique et est sécurisé sur la plateforme en ligne GitHub assurant une disponibilité de 99,9%.

Les journaux d'exécutions de l'application et des bases de données sont stockés 1 ans et nous permettent de retracer l'ensemble des opérations effectués sur la plateforme s'il venait à être nécessaire d'y accéder pour des motifs légitimes tels que l'analyse d'incident.

Incidents

Lorsqu'un incident survient, nous sommes notifiés par différents canaux et nous nous engageons à rétablir la qualité de service dans les meilleurs délais selon la gravité de l'erreur détectée.

En cas d'indisponibilité de la plateforme, un suivi de l'incident en cours est disponible sur status.jenparle.fr où l'ensemble des événements survenus sont enregistrés ainsi que notre disponibilité globale.

Après chaque incident dont l'importance est considérée comme significative, nous effectuons une analyse dites de "postmortem", pour analyser les causes profondes de l'événement afin d'appliquer des actions préventives dans le cas où un problème similaire venait à survenir.

Sécurité des terminaux

Les ordinateurs des salariés de Res publica, quel que soit leur système d'exploitation, sont encryptés pour assurer une protection maximale des données en cas de perte ou vol.

L'accès au système d'exploitation est également protégé par mot de passe, dont la complexité doit être conforme à notre charte informatique.

Les terminaux et logiciels mis à disposition des collaborateurs sont régulièrement mis à jour, par nos collaborateurs eux même mais également par notre prestataire informatique en charge de la gestion de notre parc informatique et de sa maintenance.

Nos collaborateurs sont régulièrement sensibilisés sur la confidentialité des données et prennent toutes les précautions nécessaires pour protéger leurs équipements en toutes circonstances.

Documentation

Res publica documente chacun de ses process organisationnels et techniques dans le but d'assurer une meilleure tenue des dispositifs de sécurité et de respect de la protection des données personnelles auprès de l'ensemble de ses salariés.

Ces process sont revus régulièrement en vue d'une amélioration continue et sont communiqués individuellement à l'arrivée de chaque collaborateur et régulièrement de manière collective lors de temps d'échanges dédiés à ces problématiques.

Audits de sécurité

Res publica et la plateforme Jenparle ont été audité au cours de l'année 2020 par Orange Cyber défense sans relever de problèmes de sécurités majeurs. Chacune des recommandations émises a été prise en compte pour renforcer notre sécurité.

La plateforme Jenparle est audité régulièrement à une fréquence d'une fois tous les deux ans, le prochain audit de sécurité aura lieu au cours de l'année 2022 par un acteur accrédité PASSI RGS.

La plateforme Jenparle est aussi ponctuellement auditée par nos clients dont les résultats d'audits nous sont systématiquement partagés puis pris en compte par nos équipes.

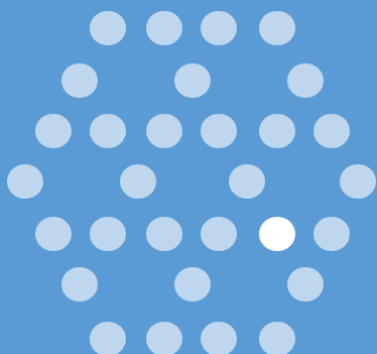
Si vous souhaitez effectuer un audit de la plateforme Jenparle, merci de nous contacter au préalable.

Plans de continuité et de reprise d'activité

La continuité de l'activité est prévue est documentée dans le Plan de Continuité d'Activité (PCA) et le Plan de Reprise d'Activité (PRA). Ces documents sont confidentiels.

Ils décrivent notamment :

- Les mesures de sécurité et de redondance mises en œuvre
- Les procédures à réaliser en cas d'incident



07 / 04 / 2021

RES PUBLICA

24-26, avenue Vladimir Ilitch Lénine
94110 Arcueil
T : 01 46 11 44 70
M : contact@respublica-conseil.fr
www.respublica-conseil.fr

SAS au capital de 30 000 €uros
RCS Créteil 452 651 136
Code APE 7022Z
TVA intracommunautaire :
FR 77 452 651 136

Dossier de Conformité RGPD

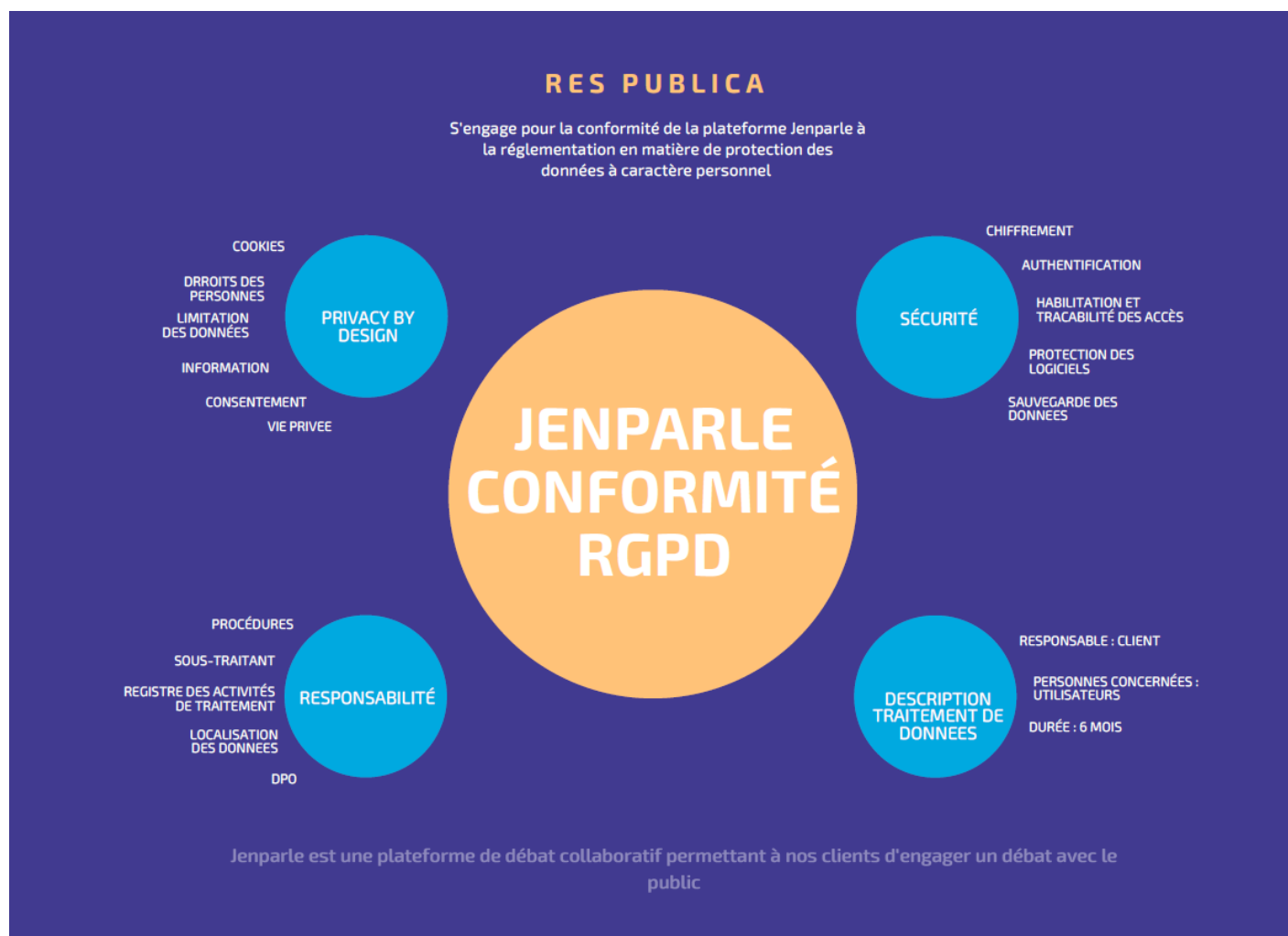
Jenparle®

Ce document décrit l'ensemble des points de conformité RGPD de la plateforme de débat participatif **Jenparle®**

Auteurs :

Xavier Meunier

Yuna Lesteven – Avocate



SOMMAIRE

1	RES PUBLICA ET Jenparle®	4
1.1	Quel est le statut de RES PUBLICA ?	4
1.2	Quels sont nos engagements ?	4
2	RESPONSABILITE	6
2.1	RES PUBLICA tient-elle un registre des activités de traitements ?	6
2.2	Qui sont les sous-traitants de RES PUBLICA ?	6
2.3	Où sont localisées les données ?	6
2.4	Quelle est la procédure interne en cas de violation de données ?	7
2.5	Les collaborateurs sont-ils sensibilisés ?	7
2.6	Qui est le délégué à la protection des données ?	7
3	PRIVACY « BY DESIGN » ET « BY DEFAULT »	8
3.1	Quelles sont les données collectées ? Sont-elles limitées ?	8
3.2	A qui appartiennent les données à caractère personnel ?	8
3.3	Combien de temps les données sont-elles conservées ?	8
3.4	Comment le respect des droits des personnes est-il assuré sur Jenparle® ?	8
3.5	Comment sont informés les utilisateurs ?	9
3.6	Comment la vie privée des utilisateurs est-elle respectée ?	9
3.7	Comment la gestion du consentement est-elle assurée ?	10
3.8	Que fait RES PUBLICA pour les Cookies ?	10
3.9	La plateforme Jenparle® est-elle sécurisée ?	10

1 RES PUBLICA ET Jenparle®

1.1 Quel est le statut de RES PUBLICA ?



RES PUBLICA agit en qualité d'hébergeur de la plateforme Jenparle®

RES PUBLICA a créé la plateforme de débat collaboratif Jenparle®. Cette plateforme, personnalisable, permet à des utilisateurs d'accéder à des services de dialogue en ligne, des modules participatifs qui peuvent être un débat, un registre en ligne, une carte participative, un questionnaire, un appel à projets, un appel à idées, un appel à candidatures, une carte participative, une idéation visuelle, une votation ...

RES PUBLICA peut mettre la plateforme Jenparle® à disposition de ses clients, dans le cadre des missions qui lui sont confiées. Dans ce cas, RES PUBLICA agit en qualité d'hébergeur de la plateforme et de prestataire technique mettant à disposition du client la plateforme. Le client est alors éditeur de la plateforme Jenparle®. À ce titre, RES PUBLICA n'est ni propriétaire ni responsable du contenu de la plateforme.



RES PUBLICA est sous-traitant des traitements de données à caractère personnel

Dans le cadre de la mise à disposition et de l'animation de la plateforme Jenparle® à ses Clients par RES PUBLICA, RES PUBLICA est amenée à traiter des données à caractère personnel (« Données ») en qualité de **sous-traitant** au nom et pour le compte du client qui agit en qualité de **responsable de traitement**.

RES PUBLICA agit donc selon les instructions du client pour la mise en œuvre des traitements de données à caractère personnel à partir de la plateforme Jenparle®. Toutefois, une certaine marge de manœuvre sur les moyens du traitement est laissée à RES PUBLICA par ses clients, au regard notamment de la standardisation des services proposés.

1.2 Quels sont nos engagements ?



RES PUBLICA s'engage à respecter la conformité de Jenparle® relativement à la réglementation en matière de protection des données personnelles

RES PUBLICA a à cœur d'assurer le respect de la réglementation en matière de données à caractère personnel et notamment le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 (le « RGPD ») et la loi Informatique et Libertés n°78-17 modifiée.

RES PUBLICA s'engage à assurer la conformité de la plateforme Jenparle®, la protection des données qu'elle traite et à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière que les traitements qu'elle met en œuvre pour

le compte de ses clients répondent aux exigences de la réglementation, conformément à l'article 28 du RGPD.

À ce titre, RES PUBLICA s'engage dans la démarche de la prise en compte de la protection des données dès la conception et par défaut (privacy by design et by default) de la plateforme Jenparle® et s'assure de mettre en œuvre les grands principes de la réglementation pour assister ses clients dans leurs obligations en qualité de responsable de traitement.

RES PUBLICA met à la disposition des utilisateurs et de ses clients une adresse de contact directe pour répondre à toute question relative au traitement de données à caractère personnel mis en œuvre à partir de Jenparle® : rgpd@respublica-conseil.fr

2 RESPONSABILITÉ



2.1 RES PUBLICA tient-elle un registre des activités de traitements ?

RES PUBLICA tient un registre des activités de traitement.

Conformément à l'article 30 du RGPD, RES PUBLICA tient un registre de ses activités de traitement en qualité de sous-traitant pour les traitements mis en œuvre dans le cadre de la mise à disposition de la plateforme Jenparle® à ses clients.

Ce Registre n'est pas public, mais il est tenu à disposition de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), notamment en cas de contrôle.



2.2 Qui sont les sous-traitants de RES PUBLICA ?

RES PUBLICA fait appel à des sous-traitants présentant des garanties suffisantes.

La plupart des services fournis par RES PUBLICA via la plateforme Jenparle® sont internalisés. Néanmoins, RES PUBLICA fait appel à des sous-traitants pour certains services, et notamment pour l'hébergement.

RES PUBLICA ne fait appel qu'à des sous-traitants qui présentent des garanties suffisantes pour assurer le respect des exigences de la réglementation. Les sous-traitants et prestataires de RES PUBLICA sont soumis à des obligations en matière de protection des données conformément à l'article 28 du RGPD et reprenant les instructions du Client de RES PUBLICA. Les sous-traitants sont également soumis à une obligation de confidentialité.

Pour s'en assurer, RES PUBLICA fait appel exclusivement à des sous-traitants reconnus et ayant une maturité suffisante au regard de la conformité à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel.

RES PUBLICA fait appel uniquement à des sous-traitants situés en Europe ou dans des pays bénéficiant d'une décision d'adéquation de la Commission européenne.

2.3 Où sont localisées les données ?



Les données traitées par RES PUBLICA sont traitées en Europe et dans des pays adéquats.

Les données traitées à partir de la plateforme Jenparle® ne sont pas transférées hors de l'Union européenne, sauf dans le cas où le destinataire est situé dans un pays bénéficiant d'une décision d'adéquation ou lorsqu'un tel transfert serait prévu par la loi.

Les données sont hébergées en France et en Allemagne et RES PUBLICA ne fait pas appel à des sous-traitants situés hors de l'Union européenne. Certaines données de connexion peuvent être transférées en Nouvelle-Zélande, pays bénéficiant d'une décision d'adéquation de la Commission européenne.

En tout état de cause, dans le cas où les données devraient être transférées, les mesures adéquates seraient mises en place pour assurer la légalité et la sécurité d'un tel transfert, conformément au Chapitre V du RGPD.

2.4 Quelle est la procédure interne en cas de violation de données ?



RES PUBLICA a mis en place une procédure en cas de violation de données, permettant d'en limiter les conséquences et d'informer le client dans les délais requis.

RES PUBLICA a mis en place une procédure interne afin de prévenir les violations de données et réagir de manière appropriée en cas d'incident de sécurité pour minimiser les conséquences de l'incident et préserver les droits et libertés des personnes dont les données pourraient être compromises.

RES PUBLICA s'engage notamment à informer son client dans les meilleurs délais après avoir eu connaissance de la violation et à prendre toutes les mesures pour limiter les conséquences de la violation.

RES PUBLICA n'a pas la charge de notifier une violation de données traitées sur Jenparle® à la CNIL ou aux personnes concernées. En effet, c'est au Client, responsable de traitement, de réaliser cette notification.

Néanmoins, RES PUBLICA s'engage à assister son client en lui fournissant toute information nécessaire à une telle notification.

Enfin, toute violation est analysée et documentée dans un registre des violations de données.

2.5 Les collaborateurs sont-ils sensibilisés ?



Les collaborateurs de RES PUBLICA sont tous sensibilisés à la protection des données.

L'ensemble de collaborateurs de RES PUBLICA amené à traiter des données à caractère personnel est régulièrement formé aux règles de protection des données à caractère personnel.

Chaque collaborateur est également soumis à une clause de confidentialité renforcée en ce qui concerne les traitements de données à caractère personnel.

2.6 Qui est le délégué à la protection des données ?

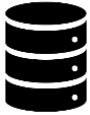


RES PUBLICA n'est pas soumise à l'obligation de désignation d'un délégué à la protection des données. Elle a donc fait le choix de ne pas en désigner.

Néanmoins, le référent données personnelles de RES PUBLICA est à la disposition de nos clients et des utilisateurs pour toute question : rgpd@respublica-conseil.fr

3 PRIVACY « BY DESIGN » ET « BY DEFAULT »

3.1 Quelles sont les données collectées ? Sont-elles limitées ?



Seules les données strictement nécessaires sont collectées et traitées.

Les données à caractère personnel collectées sur la plateforme Jenparle® sont, par défaut, strictement nécessaires aux finalités pour lesquelles elles sont traitées.

Les données collectées par défaut sont : nom, prénom, adresse électronique et toute donnée susceptible d'être transmise par l'utilisateur lorsqu'il participe aux débats.

Des avertissements peuvent être ajoutés pour limiter les risques de transmission de données non nécessaires ou sensibles.

3.2 À qui appartiennent les données à caractère personnel ?



Les données personnelles appartiennent au client.

Les données à caractère personnel collectées et traitées à partir de la plateforme Jenparle® sont la propriété exclusive du client, elles sont traitées pour son compte exclusif et ne sont pas réutilisées par RES PUBLICA sans l'accord du client.

Les données collectées ne sont jamais transmises à des tiers.

3.3 Combien de temps les données sont-elles conservées ?



Les données sont conservées, par défaut, pendant 6 mois en base active et 1 an en base archive.

La plateforme Jenparle® permet aux Clients de déterminer la durée de conservation des données des utilisateurs, en fonction du projet pour lequel elle est utilisée.

Par défaut, une durée de conservation de 6 mois en base active à compter de la fermeture de la plateforme est prévue. Les données sont également conservées pendant 1 an dans les sauvegardes. Une telle durée de conservation peut être adaptée en fonction des besoins du Client, jusqu'à 2 ans maximum.

La plateforme Jenparle® permet donc au Client, responsable de traitement, de répondre à ses obligations en matière de limitation des durées de conservation.

Les modalités de purge des données sont les suivantes : anonymisation ou destruction.

3.4 Comment le respect des droits des personnes est-il assuré sur Jenparle® ?



La plateforme Jenparle® permet de respecter les droits des personnes concernées.

La plateforme Jenparle® dispose de fonctionnalités permettant aux clients de répondre à leurs obligations en matière de respect des droits des personnes concernées, conformément aux articles 15 à 22 du RGPD.

Ainsi, l'utilisateur peut, directement sur la plateforme lorsqu'il se crée un compte ou par l'intermédiaire du client ou de RES PUBLICA, mettre à jour ses données ou les supprimer.

L'utilisateur peut également exercer une demande d'exercice de droits auprès du délégué à la protection des données ou du référent données personnelles du client directement.

Lorsque le client dispose d'accès administrateur, il peut mettre en œuvre la réponse à la demande de droit de l'utilisateur : suppression, extraction, modification, limitation.

Le client est responsable de la réponse apportée à une demande d'exercice de droits d'un utilisateur, RES PUBLICA est disponible uniquement pour l'assister techniquement et lui fournir les informations essentielles pour répondre à la demande de l'utilisateur.

RES PUBLICA a mis en place une procédure de gestion des demandes d'exercice de droits des personnes concernées.

En cas de demande adressée directement à RES PUBLICA, cette dernière s'engage à transmettre la demande au client concerné sans retard.

3.5 Comment sont informés les utilisateurs ?



RES PUBLICA aide ses clients à informer les utilisateurs

RES PUBLICA met à la disposition de ses clients un modèle de Politique de confidentialité conforme aux articles 12 à 14 du RGPD. Ce modèle, qui doit être adapté le cas échéant et validé par le client, permet d'informer les utilisateurs des modalités de traitement de leurs données.

RES PUBLICA propose également un modèle de mentions légales et de conditions générales d'utilisation, ainsi qu'une Charte de la concertation, pour aider le client à assurer la conformité de la plateforme, dont il est éditeur.

Toutefois le client est libre d'insérer sur la plateforme la documentation qu'il souhaite, afin de s'assurer de sa conformité à la réglementation et de son adaptation au projet.

3.6 Comment la vie privée des utilisateurs est-elle respectée ?



Les fonctionnalités de la plateforme Jenparle® permettent à l'utilisateur de choisir l'anonymat.

Par défaut, il n'est pas obligatoire de se créer un compte pour accéder à la plateforme Jenparle®, les utilisateurs ne sont donc pas obligés de fournir leurs données à caractère personnel, sauf s'ils souhaitent participer aux modules collaboratifs de manière non anonyme.

Par défaut, l'utilisateur a la possibilité de choisir un pseudonyme lorsqu'il s'exprime sur la Plateforme, afin de préserver sa vie privée.

De plus, le client peut choisir de rendre la plateforme complètement anonyme.

3.7 Comment la gestion du consentement est-elle assurée ?



Le consentement est recueilli conformément aux exigences du RGPD.

La plateforme dispose d'une fonctionnalité de recueil et de gestion du consentement conforme à la réglementation et notamment à l'article 7 du RGPD.

La preuve du consentement est conservée conformément à la doctrine de la CNIL en la matière.

3.8 Que fait RES PUBLICA pour les Cookies ?



RES PUBLICA propose une solution conforme aux nouvelles recommandations de la CNIL.

La plateforme Jenparle® est, par défaut, à jour de la réglementation en matière de cookies et notamment des lignes directrices de la CNIL en date du 17 septembre 2020.

Le client, en qualité d'éditeur de la plateforme, peut décider des cookies qui seront déposés sur le terminal de l'utilisateur lors de la navigation des utilisateurs sur Jenparle® et des modalités d'information des personnes et de recueil du consentement.

Le client peut demander de ne pas utiliser de cookie nécessitant le recueil consentement.

3.9 La plateforme Jenparle® est-elle sécurisée ?



Les mesures de sécurité mises en œuvre sur la plateforme Jenparle® permettent d'assurer la confidentialité des données conformément à l'état de l'art.

RES PUBLICA met en œuvre des mesures techniques et opérationnelles physiques et logiques pour assurer la sécurité des données traitées sur la plateforme Jenparle®, au regard des risques présentés par le traitement.

À ce titre RES PUBLICA applique, dans la mesure du possible, les recommandations de la CNIL et de l'ANSSI en matière de sécurité informatique.

Pour en savoir plus sur les mesures de sécurité mises en œuvre : Politique de sécurité des systèmes d'information.